

COMPTE-RENDU



Boissy-sans-Avoir

Réunion publique du 10/11/2015

A : L'ensemble des Buccéens
De : L. Delecroix pour la Commission Communication
Date : 13/11/2015

Dans le cadre des actions de communication proposées par la nouvelle équipe municipale, une réunion d'information publique s'est déroulée le 10 novembre dernier. Cette première édition, avait pour objectif d'apporter des réponses à vos questions.

L'ordre du jour de cette réunion, synthèse de vos questions, nous a permis de solliciter des intervenants extérieurs spécialisés dans leur domaine d'expertise.

Nous espérons que le contenu vous aura intéressé et nous renouvelerons cet exercice d'information directe. Comme pour toute « première », l'organisation de ce rendez-vous sera amendée en fonction de vos attentes.

Ordre du jour

- 1. Présentation de la commission communication** (*J. Mathé*)
- 2. Plan Local d'Urbanisme** (*N. Nitschké / Groupe Synthèse*)
- 3. Fibre optique** (*J. Lasne / Conseil Départemental 78*)
- 4. Finances** (*F. Tois*)
- 5. Routes : Sécurité & Voirie** (*P. Monségaud & P. Palin*)
- 6. Transports** (*J. Mathé*)

Liste des questions posées par les Buccéens

Quoi	PLU	Fibre optique	Finances	Sécurité & Voirie	Transports
PLU	Yellow				
Turn over habitants					
Débit Internet		Green			
Finances			Red		
Vitesse				Blue	
Stationnement abusif				Blue	
Déviation de la D42				Blue	
2ème abris bus				Blue	
Passage piétons monument aux morts				Blue	
Trottoirs rue des Moulins				Blue	
Stationnement rue des Lierres				Blue	
Liaison vers Violet le Duc à Villiers-Saint-Frédéric					Green

1 - Présentation de la commission communication :

Jacky Mathé

Membres de la commission : J. Mathé, L. Delecroix, P. Monségaud & P. Palin.

Créée il y a un an et demi pour renforcer la communication de la commune, la commission vous propose aujourd'hui différents supports d'information :

Le Bulletin Municipal : Son format a été revu en mai 2014. Il est désormais diffusé tous les 2 mois environ. Une version électronique intégrant des liens supplémentaires vers des sites informatifs est proposée aux abonnés. Vos demandes d'inscription sont à adresser à : bulletin@boissy-sans-avoir.fr

Le site Internet : www.boissy-sans-avoir.fr

Ce site existe depuis maintenant 3 ans. Il est le portail de la vie de notre commune et il contient des informations pratiques et utiles. En complément, les communiqués importants sont diffusés par message électronique aux abonnés du bulletin municipal.

La réunion publique d'information :

Nouveau vecteur d'information mis en œuvre aujourd'hui et qui sera renouvelé.

2 - Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

Nathalie Nitschké / Groupe Synthèse

Madame Nitschké a présenté la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cette procédure prévoit, en outre, une réunion publique de concertation ainsi qu'une exposition publique afin de présenter le contenu du PLU. Une enquête publique clôturera cette procédure.

Boissy-sans-Avoir dispose d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) révisé pour la dernière fois le 1^{er} mars 2001, et modifié en 2008.

La commune doit approuver son PLU avant mars 2017, sinon le Règlement National d'Urbanisme (RNU) deviendra applicable.

Les objectifs du PLU (délibération du conseil municipal du 4 septembre 2014), le calendrier de la procédure d'élaboration, les modalités de concertation (intégrant l'enquête publique) ainsi que le diagnostic territorial sont repris dans le document de présentation de Madame Nitschké disponible en mairie sur simple demande et consultable sur le site web de la mairie : <http://boissy-sans-avoir.fr/la-mairie/les-projets/>

3 - Fibre optique :

Julie Lasne / Conseil Départemental 78

Les conseillers départementaux ont examiné, au printemps dernier, les nouvelles orientations du projet d'aménagement des réseaux Très Haut Débit (THD) à destination des entreprises et du grand public.

Madame Lasne, en charge de l'aménagement numérique du territoire, a fait un rappel des différentes technologies THD pour le déploiement de ces réseaux s'appuyant sur un tableau comparatif pour chacune des solutions :

- L'ADSL (réseau cuivre/France Télécom),
- La montée en débit (modernisation du réseau France Télécom par la Fibre optique),
- La technologie FTTH (100% fibre optique),
- Le satellite.

Elle a ensuite présenté un état des lieux de la couverture « haut débit » pour les zones publiques et privées prévue par l'état avec pour objectif de couvrir l'intégralité du territoire d'ici 2022 (budget de 20 milliards d'euros mobilisés sur 10 ans).

Le principe étant de couvrir le territoire yvelinois avec « le très haut débit pour tous » et de donner la priorité

aux communes les plus en difficulté tout en intégrant la baisse de dotation de l'état et les contraintes budgétaires du Conseil Départemental.

Boissy-sans-Avoir fait partie des 47 communes (20%) en déficit numérique. C'est-à-dire que 30 % de la population au moins dispose de moins de 4 Mb/s. Le déploiement en fibre optique est donc défini comme étant prioritaire pour notre village et il sera mis en œuvre à partir de 2018.

L'intégralité de cette étude est disponible en mairie sur simple demande et consultable sur le site web de la mairie : <http://boissy-sans-avoir.fr/la-mairie/les-projets/>

4 - Finances : François Tois / Commission Finances

Dans le cadre de cette réunion d'information, la commission des finances représentée par François Tois souhaitait faire un point sur le budget de la commune en présentant les réductions de dotations et les augmentations de charges (loi de finances 2015).

Réduction de 11% de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) entre 2014 (64.796 €) et 2015 (57.619 €).

Augmentation du FPIC (Fond de Péréquation InterCommunal), une nouvelle charge obligatoire qui, depuis 3 ans, a été multipliée par 4, passant de 2.114 € en 2013 à 9.616 € en 2015.

A ce jour, l'objectif de réalisation « dépenses de fonctionnement et d'investissement » est conforme au budget. Néanmoins, un effort de contraction de ces dépenses de fonctionnement et d'investissement est rendu obligatoire du fait de la poursuite de l'augmentation des charges prévue pour les années qui viennent.

Ce sujet a fait l'objet d'un dossier spécial « budget communal » dans le Bulletin Municipal de Juin 2015.

Il est disponible en mairie sur simple demande et consultable sur le site web de la mairie :

<http://boissy-sans-avoir.fr/la-mairie/bulletin-municipal/>

5 - Routes : Sécurité & Voirie : Patrick Monségau & Pascal Palin

Les points relatifs à la vitesse et au stationnement font parties de vos questions les plus nombreuses.

Constat de l'existant : La rue des Moulins, la rue du Lieutel, la rue Montbuzy et la rue de la Mairie disposent d'une zone 30.

Un radar pédagogique installé en entrée du village sur la rue de la Mairie indique que la vitesse moyenne en entrée d'agglomération est de 55 km/h.

La rue des Lierres, en revanche, présente une topographie délicate :

- Elle se dessine sous la forme d'une succession de courbes bordées de murs limitant la visibilité ;
- Elle est en descente dans le sens de circulation entrant dans le village ;
- Elle est relativement étroite ;
- Cachée par le sommet de la butte en sortie du Breuil elle n'est perçue que très tard.

Une solution a été trouvée, il y a une dizaine d'année, sous la forme d'un stationnement en quinconce sur des emplacements prenant en compte l'accessibilité des riverains, la visibilité des usagers et des emplacements de rabattement suffisants pour permettre leur croisement.

Afin de renforcer le dispositif existant, nous avons missionné [IngénieurY](#) (Agence départementale d'assistance à maîtrise d'ouvrage) pour nous apporter son expertise sur les solutions offrant le meilleur rapport coût/efficacité sur le plan de la sécurité.

D'ores et déjà, IngénieurY nous a confirmé que la solution en place était parmi les plus efficaces, mais à la condition que les emplacements et les espaces de rabattement soient respectés.

Nous avons tous pu constater que ce n'est pas le cas actuellement.

Ingénieur Y devrait être en mesure de nous livrer ses conclusions dans les deux mois à venir. Les pistes évoquées étant une limitation de vitesse spécifique, mais aussi la matérialisation autoritaire des emplacements de stationnement au moyen de maçonneries, la création de chicanes en entrée de village etc...

Sur le plan du stationnement, qu'il s'agisse des stationnements en dehors des emplacements matérialisés ou des voitures ventouses (dont certaines restreignent dangereusement les espaces de rabattement), nous avons demandé à la gendarmerie de verbaliser désormais les contrevenants ce qui permettra de « pacifier » la circulation rue des Lierres et d'évacuer les voitures ventouses en fourrière.

En ce qui concerne la création de trottoirs dans la rue des Moulins, un devis de 208.335 € HT a été réalisé en mars 2014 pour 525m de trottoirs. Cette réalisation est complexe puisqu'il faut également consolider les talus existants, ainsi que certains murs de clôture. Considérant l'investissement important, le projet n'est pas envisageable à court terme.

La commission des routes travaille sur un projet d'aménagement de la zone autour de la salle des loisirs et de la crèche (incluant la rue Montbuzy). Ce projet sera présenté lors du prochain conseil municipal, le 24 novembre.

Enfin, des solutions sont envisagées pour créer un abri urbain, rue de l'Eglise, la mise en place d'un nouvel abri bus n'étant techniquement pas possible (quid de la réglementation).

A titre d'information, la commune avait obtenu une subvention de 9.744 € du département pour la construction récente de l'abri bus, rue de la Marie, pour un coût total de travaux de 10.140 € HT.

6 - Transports :

Jacky Mathé

Effectivement, aucune liaison Boissy/Villiers-Saint-Frédéric n'existe actuellement.

Villiers est desservi aujourd'hui par la ligne 78 du STIF (liaison Mantes la Jolie/Saint Quentin en Yvelines).

Le coût de la mise en place d'une liaison par bus entre Boissy et Villiers serait de l'ordre de 70 K€ pour la commune et sans subvention possible (pour 1 passage quotidien A/R, 5 jours par semaine).

Cet investissement n'est pas envisageable à ce jour.

[Pouces d'Yvelines](#) est la solution relayée par la municipalité pour palier au déficit de liaisons régulières entre notre village et les gares SNCF, les lycées, les commerces environnants...

Depuis le 18 septembre Boissy-sans-Avoir a rejoint l'association Pouce d'Yvelines en qualité de membre fondateur avec 4 autres communes : Marcq, Thoiry, Bazoches-sur-Guyonne et Méré.

Le soutien exprimé par notre municipalité à ce projet a permis à Pouces d'Yvelines d'obtenir une subvention de 50 K€ de la région IDF pour déployer ce concept déjà éprouvé dans le Tarn et Garonne ([Rezo Pouce](#)).

Le dispositif vise à mettre en place un service d'autostop organisé et sécurisé. Il permettra de relier les villages, gares et lycées en développant la convivialité et la solidarité entre habitants. L'expérience prouve que c'est également une voie d'entrée vers un covoiturage régulier. Dans le principe, les conducteurs comme les passagers s'inscrivent et s'identifient auprès de l'association, ce qui permet de vaincre les appréhensions liées à la pratique de l'autostop. Des arrêts spécifiques seront mis en place au sein du village pour faciliter et sécuriser la rencontre entre conducteurs et passagers.

Le coût d'adhésion à Pouce d'Yvelines est de 0,25 € par habitant, soit 150 €/an pour notre commune.

Le dispositif devrait être opérationnel au printemps 2016.